

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natúrau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° C.2024-11

ADHESION A LA FEDERATION AGIR POUR LA LIGNE CLERMONT FERRAND-LE MONT DORE-USSEL-TULLE

Date de la convocation
17/05/24

Le 24 mai 2024 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène		F. SERRE	X		
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie			x		
SERRE Françoise	X				
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	177

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe		J. CORNELISSEN	x		
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.			x		
	PETIT Christophe		D. DEFEMME	x		
	TAGUET Jean-Marie			x		
	VIDAL Marie-Laure			x		
	ZIOLO Eric			x		
23	CHEVREUX Laurence					
	DEFEMME Catherine	x				
	JOUANNETAUD Marinette			x		
	LEGER Jean-Luc			x		
	MARTIN Valéry			x		
	SIMONET Valérie					
87	LARDY Brigitte		P. MALET	x		
	MALET Patrick	x				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	3	3		6	98,333

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
	BUJON Marc			x		
	CORNELISSEN Tony	x				
	FONFREDE Alain			x		
	MONTIGNY Pascal	x				
VMM	BONNET-TENEZE V.		J. COLIN	x		
	BOUCHOT Estelle		P. MONTIGNY	x		
	BOURROUX François					
	LELIEVRE Carla		G. MORATILLE	x		
	SAVIGNAC Sylvie		JP BOSDEVIGIE	x		
VEM	CHAUMEIL Romain			x		
	COURTEIX Nadine			x		
	FRAYSSE Marie					
CGS	BAUMGARTEN Christophe		N. GERVAIS	x		

	BONIFAS Marina		E. CLIDIÈRE	x		
	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée		P. BRUGÈRE	x		
	SIMONS Benjamin		V. WEIMANN	x		
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard					
	ROULLAND René			x		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana	x				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent	x				
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	9	8		17	51

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	x				
BEYNEL Liliane		B. HOUGAS	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique			x		
CHARLE Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume	x				
CHEVALIER Pierre		B. POUYAUD			
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée			x		
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel					
DELEIGNIES André	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine			x		
GAGE Pascal	x				
GRATADOUR Marcel	x				
HERRAULT Chantal			x		
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka		A DELEIGNIES	x		
JAMILLOUX VERDIER S.		MJ BILLOT	x		
JOLY Daniel		L. MOCAER	x		
JOURNOUD Vladimir			x		
LACHAUD Michel					
LALY Denise		JP DEVEDEUX	x		
LAUZANNE Claudie		J VIGROUX	x		
LEFAI Benjamin			x		
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François	x				
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain			x		
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIÉ Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					

MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard	x				
NOUAILLE Josette		A HUNDZINGER	x		
PENEL Eric	x				
PEREON Julien			x		
PORTE Guillaume		P. ZANELLI	x		
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis		D. BEAUMONT.	x		
ROUSSEL Jean-Pierre			x		
ROUX Marie-Hélène			x		
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel			x		
SEGUI Aurélien			x		
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves			x		
VEYRET Jérémy		M. LEOCADIO	x		
VIGROUX-SARDENNE J.	x				
VINATIER Catheriné		P. GAGE	x		
ZANELLI Philippe	x				
TOTAL / 64	23	12		35	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane			x		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric			x		
BERGERON Guillaume		L ESCOUBEYROU	x		
BOYER Laurence			x		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		B REUGE	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		G. SALVIAT	x		
CAGNON Olivier		F. DUMONT ST PRIEST	x		
CHAPAL Arnaud		D. TERNAT	x		
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude		M. GRANIER	x		
DUPONT Nicolas		MC. GARDELLE	x		
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques		P SOULMAGNON	x		
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Marlo					
LAPOSTOLLE Gaëlle		C HORNEBECK	x		
LEFORT Laurent			x		
LE MIGNOT Guy			x		
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles			x		
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude			x		
MOULIN Catherine		T. LETELLIER	x		
MOUNAUD Patrick		C. PARDANAUD	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier	x				
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain		C DUPRADEAUX	x		

TOTAL / 43	10	12		22	
------------	----	----	--	----	--

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix.
BAUDEMONT Dominique					
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		L DELEFOSSE	x		
DUMONT SAINT PRIEST France	x				
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		R VERGER	x		
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul		I JEGOU	x		
LAHAYE Françoise		Y LE GRAND	x		
LE GRAND Yannick	x				
MARTIN Sébastien			x		
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric			x		
VERGER Roland	x				
TOTAL / 16	6	4		10	
Communes et EPCI=30 % des voix	39	28		67	67

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ.

Le Président expose :

Contexte :

La ligne ferroviaire reliant Clermont-Ferrand, le Mont Dore, Ussel et Tulle a été fermée en 2014 après constatation du mauvais état de la portion de 22 kilomètres séparant les communes de Merlines et Laqueuille.

La charge financière des travaux de réfection incombe à Réseau ferré de France et aux deux régions traversées (Nouvelle Aquitaine, Rhône Alpes Auvergne). Faute d'un accord de l'ensemble des financeurs, la réhabilitation de la voie n'a pas été engagée.

Cette ligne pourrait permettre de relier des bassins de vie importants pour notre territoire (agglomération clermontoise, Haute Corrèze, agglomération de Tulle) que ce soit pour le transport voyageurs (scolaires et étudiants, salariés, etc) ou marchandises.

Elle participerait à l'attractivité du territoire et à la promotion de la mobilité durable qui font partie des missions du Parc naturel régional.

Description du projet :

Le 24 avril 2024, des collectivités locales (EPCI, communes, syndicats mixtes) et associations concernées par cette ligne ferroviaire se sont réunies et ont validé la création de la Fédération Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle dont le but est de fédérer les entités publiques ou privées souhaitant rétablir des circulations ferroviaires voyageurs et marchandises entre Clermont-Ferrand et Tulle.

Cette fédération a un statut associatif et son siège social est fixé à Saint Ours les Roches dans le Puy de Dôme.

Les premières actions envisagées sont l'organisation d'une rencontre tripartite entre la Fédération et les régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes puis d'une rencontre avec la SNCF pour étudier les modalités de réouverture de la ligne ferroviaire.

Proposition :

Considérant que l'objet de la Fédération Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle s'inscrit pleinement dans les missions portées par le PNR de Millevaches en Limousin (renforcement de l'attractivité du territoire, mobilité durable en particulier), il est proposé aux membres du Comité syndical :

- d'adhérer à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle » ;
- de verser une cotisation annuelle fixée à cinquante euros (50,00 €) pour la première année ;
- d'autoriser le Président à renouveler annuellement cette adhésion ;
- de désigner un représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin auprès de cette Fédération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle » ;
- de verser une cotisation annuelle fixée à cinquante euros (50,00 €) pour la première année ;
- d'autoriser le Président à renouveler annuellement cette adhésion ;
- de désigner Monsieur Philippe BRUGERE comme représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin auprès de cette Fédération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	88,5	1	2		177	
Départemental = 16	16,389	3	6		98,333	
Communes = 123	1	39	67		67	
EPCI = 32	3	9	17		51	
TOTAL = 181		52	92		393,333	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 30.05.24
et qu'elle a été affichée
Le 30.05.24



REÇU LE

30 MAI 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

